



Réunion du CCE Carrefour Hypers SAS

Séance ordinaire des 28 & 29 juin 2018

Rappel Ordre du jour :

1. **Présentation du rapport d'expertise du Cabinet EMA** relatif au projet de simplification des PAM et Stations Service.
Présentation du rapport d'expertise technique du Cabinet choisi par la Commission économique du CCE (**Cabinet DOH consultants**).
Consultation sur le projet de simplification des PAM et Stations-Service et ses modalités d'application, au titre de l'article L.2323-31 du code du travail (Livre 2).
➤ **AVIS du CCE : CONTRE**
2. **Information/Consultation** sur la situation économique et financière de l'Entreprise.
➤ **AVIS du CCE : CONTRE**
Présentation des comptes clos au 31 décembre 2017 et des comptes prévisionnels 2018 de CARREFOUR HYPERMARCHES SAS :
 - **Information** des membres du CCE sur les résultats 2017 de la société CARREFOUR Hypermarchés S.A.S.
 - **Information** sur les comptes prévisionnels 2018 de la société CARREFOUR HYPERMARCHES SAS
 - **Présentation des rapports :**
 - RAPPORT de l'Expert-Comptable du CCE
 - RAPPORT de la Commission Economique.
3. **Information** sur la relance du service Forever.
4. **Information** sur le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), Les données à caractère personnel des collaborateurs de Carrefour.
5. **Information** sur l'affectation et les éléments de calcul de la participation aux résultats de groupe France 2017.
6. **Information** sur l'évolution de la Base de Données Economiques et Sociales de la société Carrefour Hypermarchés SAS (phase 3 de déploiement : mise en conformité avec les nouvelles dispositions "CSE").

7. Information / Consultation des membres du CCE sur le projet de bilan social 2017 de la société CARREFOUR HYPERMARCHÉS SAS.

➤ **AVIS du CCE : CONTRE**

1. Présentation du rapport d'expertise du Cabinet EMA relatif au projet de simplification des PAM et Stations Service.

Présentation du rapport d'expertise technique du Cabinet choisi par la Commission économique du CCE (Cabinet DOH consultants).

Synthèse de la commission économique :

Le rapport au sujet de l'analyse documentaire réalisé par le cabinet DOH Consultants met en exergue les nombreux moyens mise en place par la Direction pour accompagner les salariés concernés par le PDV ainsi que plusieurs points de vigilance.

Cette liste de points de vigilance n'est pas exhaustive et montre la nécessité d'agir sur les conditions de travail des salariés.

Au delà de l'approche « curative » des RPS (PSYA), il y a nécessité d'initier une approche préventive des RPS en agissant sur les conditions de travail des salariés et en faisant en sorte que les salariés disposent des moyens leur permettant d'effectuer leur mission en évitant l'apparition de RPS.

Nous serons vigilants au comportement managérial découlant de la future organisation des services PAM et des assistantes de caisse qui assureront les relevés de fonds des stations-essence.

Face au changement, des inquiétudes naissent, nous serons attentifs afin de protéger les salariés et d'éviter qu'ils ne soient victimes de burn out ou de surcharge de travail, car souvent au delà d'une faiblesse personnelle, c'est bien l'environnement dans lequel travaillent les salariés qui génère ces troubles.

Nous tenons à rappeler à la Direction que, conscient des nouvelles responsabilités confiées aux salariés (nouvelles tâches et missions) il est de sa responsabilité de prendre toutes les mesures de prévention et de sécurité pour protéger la santé physique et morale du salarié.

Consultation sur le projet de simplification des PAM et Stations-Service et ses modalités d'application, au titre de l'article L.2323-31 du code du travail (Livre 2). **AVIS : CONTRE**

Déclaration FO : sur le projet PAM & STATION SERVICE

Une fois de plus nous tenons à souligner que ce projet ne vise qu'à faire des économies et non à améliorer des processus. Par définition l'objectif ne tend qu'à obtenir des départs.

Concernant le PAM, l'approche est purement théorique. Toutes les évaluations des tâches actuelles et futures suscitent un grand nombre d'interrogations et n'ont été envisagées que sur un échantillon non représentatif. D'ailleurs nous n'avons aucune garantie que les services puissent fonctionner dans cette prochaine organisation.

Les populations visées ont déjà subi des reclassements ou pour inaptitude, ou pour des restrictions médicales, ou en qualité de travailleurs handicapés, 15 % des salariés du PAM et 61% de ceux des stations-services se retrouvent dans ces catégories. Malgré sa qualité de Plan De Départ Volontaire ce projet incitera certaines directions à faire son marché en ciblant et en invitant au départ. Nos élus vont devoir à ce titre faire preuve de vigilance en s'assurant du respect des process et nous ne manquerons pas dans l'instance qu'est le CCE de dénoncer les dérapages ou manquements qui surviendront au cours de la mise en application de ce projet dans nos magasins.

2. Information/Consultation sur la situation économique et financière de l'Entreprise. **AVIS : CONTRE**

Présentation des comptes clos au 31 décembre 2017 et des comptes prévisionnels 2018 de CARREFOUR HYPERMARCHES SAS :

- **Information** des membres du CCE sur les résultats 2017 de la société CARREFOUR Hypermarchés S.A.S.

- **Information** sur les comptes prévisionnels 2018 de la société CARREFOUR HYPERMARCHES SAS

- **Présentation des rapports :**

- RAPPORT de l'Expert Comptable du CCE
- RAPPORT de la Commission Economique.

Déclaration FO : sur la situation économique et financière de l'entreprise.

Certains nombres de problèmes sont d'origines structurels et n'ont pas été traités en temps et en heure depuis de nombreuses années, malgré nos alertes répétées. L'entreprise n'a rien trouvé d'autre que de supprimer du personnel. Rien ou presque sur la stratégie commerciale qui pourrait redresser l'entreprise, vague plan d'action, projets non aboutis.... Nous sommes rentrés dans le plan de transformation et même si nous n'en sommes qu'au début, nous pensons qu'il n'a convaincu personne, ni les acteurs économiques de l'entreprise ni les analystes financiers. Nous sommes toujours perçus comme une entreprise faisant un saut dans l'inconnu et ne contrôlant toujours pas son atterrissage. Ce plan va t-il constituer une transition vers le mieux ou vers le pire ? On est en droit de se poser la question car la situation se dégrade à grande vitesse.

Une seule chose ne change pas, pour ce qui est du passé, du présent et de l'avenir, ce sont toujours les salariés qui paient durement les pots cassés !

3. Information sur la relance du service Forever.

FOREVER propose la numérisation des supports analogiques (cassette VHS, Diapo, Négatifs...) risquant de s'altérer dans le temps via un transfert sur des supports numériques (clé USB, cloud, disque dur).

Ce service, qui permet aux clients de préserver tous leurs souvenirs de famille existait en 2008. Aujourd'hui relance avec notre partenaire, la société Forever, avec un site plus moderne. (<https://numerisation.carrefour.fr/fr/accueil>)-

Calendrier :

- Identification et simplification des process : Mai 2018
- Recensement des lieux possibles pour améliorer la visibilité de l'offre : Mai/Juin 2018
- Présentation à nos partenaires sociaux : Juin - Juillet 2018
- Création de l'offre et transmission du dossier aux hypermarchés pour mise en œuvre : Juillet / Sept 2018
- Formation des équipes par le fournisseur (process) et plan de communication de relance (présence en catalogues / création de visuels magasins A4) – Septembre 2018 (selon calendrier de déploiement)

Sur les 191 magasins hypermarchés consultés : 59 déjà en place/ 39 en attente de réponse / 31 magasins sans lieux possible / 60 emplacements identifiés pour relance du service.

Lieu d'implantation : Bergerie Téléphonie Mobile / SAV / Point info Non AI / Accueil,

Accueil MAM / Vendeurs (paiement en CB uniquement)

La procédure:

- 1) Le client remplit sa fiche de commande. (avec un collaborateur si besoin)
- 2) Le magasin téléphone pour enlèvement de la commande.
- 3) Le client est prévenu par le fournisseur du retour sous 3 semaines. (SMS/Mail)
- 4) Encaissement de la prestation.

4. **Information** sur le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), Les données à caractère personnel des collaborateurs de Carrefour.

Applicable depuis **le 25 mai 2018**, à tout traitement de données personnelles (DCP) de citoyens européens, même si les données ne permettent pas d'identifier nommément une personne dès lors qu'un profil peut être établi.

Une information sera jointe avec le bulletin de paie du mois de Juin.

5. **Information** sur l'affectation et les éléments de calcul de la participation aux résultats de groupe France 2017.

Les bénéficiaires : à partir de **trois mois d'ancienneté**

Le nombre de bénéficiaires en 2018 au titre de l'exercice 2017 est de

129 682 bénéficiaires

Calcul de la Réserve Spéciale de Participation (RSP) :

Montant total issu de la formule de calcul dérogatoire : 38 404 675 M €, pour un ROC du périmètre de participation de 619 430 242 €. Toutefois, application légale du plafond de 50% du BNF (bénéfice net fiscal) : - 8,4 M €, soit 0 €.

Donc intervention de la clause de sauvegarde : somme des participations issues des formules légales des sociétés de l'accord : 7 460 249 M €.

Ce montant correspond à une prime moyenne de 57 € brut par salarié, ou 0,258% du salaire annuel brut de référence. Masse salariale de référence : 2 884 400 292 €

Participation 2017 :

La chute du montant de participation a été compensée par des suppléments d'intéressement et des bons d'achat (PV de conciliation du 5 avril 2018) soit :

- RSP : montant moyen de 57 €
- Supplément d'intéressement : 350 €
- Bon d'achat : 150 €
- Total moyen par bénéficiaire : 557 €

Le choix de placement des salariés :

Réserve Spéciale de Participation (RSP) : 7,46 M brut

- 80% réglé (5,4 M€ net) : parts inférieures à 80 € ou choix de règlement

- 20% placé (1,3 M€ net) : Placés nets : 0,7 M sur PEG (52%) et 0,6 M sur PERCO (48%).

6. Information sur l'évolution de la Base de Données Economiques et Sociales de la société Carrefour Hypermarchés SAS (phase 3 de déploiement : mise en conformité avec les nouvelles dispositions "CSE").

Le Site : <http://bdes.carrefour.com>

- 1- Je renseigne mon identifiant et mon Mot de passe habituellement utilisé pour me connecter aux Applications Carrefour.
 - 2- Je retrouve mon Identifiant (ID-LDAP Groupe) et mon Mot de Passe sur mon Bulletin de Paie.
 - 3- J'ai perdu mon mot de passe : *Je clique su Mot de passe oublié / Je suis les étapes indiquées.*
 - 4- Je souhaite modifier mon mot de passe : je me connecte au lien <https://myaccount.carrefour.com>
 - 5- Je vais dans le Menu SECURITE / Je clique sur Modifier / je renseigne mon nouveau Mot de passe.
 - 6- Je n'arrive pas à me connecter :
- J'appelle : **Hypermarchés : 0 825 825 453**
 - J'ouvre un CARE : <https://care.carrefour.com>

7. Information / Consultation des membres du CCE sur le projet de bilan social 2017 de la société CARREFOUR HYPERMARCHES SAS.

AVIS : CONTRE

Avis motivé FO : sur le projet de Bilan Social

La Délégation Force Ouvrière votera défavorable à ce projet de Bilan Social. Pour l'année prochaine, nous souhaiterions une meilleure visibilité des CDI par niveaux.

Les indicateurs sont à la baisse, notamment sur les effectifs avec 1301 employés en moins, le nombre de jours d'absence est en augmentation avec + 21 779 heures en plus par rapport à l'année précédente pour 1270 salariés en moins... la dégradation de ces indicateurs désorganisent considérablement les surfaces de vente, décourage et démotive les équipes, détériore les conditions de travail et finalement génère l'insatisfaction des clients comme nous le soulignons depuis plusieurs années.

Sans un maintien de l'emploi, il sera très difficile de redynamiser l'activité commerciale.

Déclaration FO en vue du prochain CCE de Septembre :

DRIVE : le chemin est long

Il nous semblait que Carrefour faisait du Drive un axe stratégique prioritaire. Ce service reste en souffrance dans de très nombreux magasins.

Toujours les mêmes remarques... nous constatons un manque cruel d'organisation, des horaires très mal adaptés, du personnel présent qui ne cesse de courir pour préparer les commandes. Toujours les mêmes problèmes de manquants, un site qui trompe les clients (les stocks ne sont pas mis automatiquement à jour) et personne pour livrer les clients.

Certaines PPC connaissent des mises en place très difficiles. Les marchandises, quand elles arrivent, sont dans un état déplorable et les salariés finissent par démissionner ne supportant plus le courroux des clients et les remontrances mal venues de leur direction.

Plusieurs directeurs de magasins ont la mauvaise idée de former pour le Drive **une grande partie du personnel afin de pallier au manque d'effectif**. Trouaille géniale ! Les salariés qui courent aujourd'hui sur leur rayon vont devoir trouver un autre carburant pour travailler aussi au Drive .

- Pensez-vous que de cette façon nous allons garder nos futurs embauchés et éviter à nos anciens des charges de travail toujours plus importantes ?
- Pensez-vous que c'est de cette façon que nous allons baisser notre taux d'absentéisme ? Tout ceci n'est que du bricolage, et ce n'est ni plus ni moins que de la polyvalence déguisée.

En outre nous vous rappelons que ces initiatives-là doivent impérativement déboucher sur une proposition à chaque salarié d'un poste d'assistant commercial. Ces disfonctionnements qui se traduisent par un stress important chez nos salariés vont devoir être traités par nos équipes CHSCT et faire l'objet d'expertises concernant les risques psycho-sociaux.

Nous vous demandons de revoir la copie dès maintenant afin de permettre aux équipes Drive de travailler dans de meilleures conditions. D'ores et déjà nous demandons que ce point soit porté à l'ordre du jour du prochain CCE.

Rédacteur : Laurent Rech